

Résolutions de la 11^e Assemblée générale de l' UICN

Banff, Alberta, Canada
16 septembre 1972

18. Accords avec l'industrie sur l'utilisation des espèces menacées

Considérant l'épuisement progressif des espèces menacées d'animaux sauvages causé par l'exploitation commerciale;

Reconnaissant la valeur de négociations avec l'industrie en vue d'un moratoire ou autres restrictions volontaires sur l'utilisation des espèces menacées d'animaux sauvages, à titre de mesure provisoire, en attendant la création d'un contrôle obligatoire des gouvernements – par exemple l'accord négocié par l'UICN et le WWF avec la Fédération internationale du commerce de la fourrure;

La 11^e Assemblée générale de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

Décide que le plus grand soin doit être apporté à la négociation de tels accords pour assurer qu'aucune concession ne soit faite qui tendrait à nuire à la survie des espèces ou des sous-espèces en cause;

Décide en outre que tout accord de cette nature est sujet à réexamen par l'Assemblée générale.